



# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP EURO RENDEMENT PATRIMOINE  
FCP - Code ISIN FR0010083535 (Capitalisation)  
Société de Gestion : SUNNY Asset Management

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP peut investir jusqu'à 40% de son actif net dans des OPC.
- L'objectif du FCP Euro Rendement Patrimoine est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 2 ans, une performance après frais de gestion, au moins égale à l'indicateur de référence qui est le Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis).
- Le FCP Euro Rendement Patrimoine met en œuvre une stratégie discrétionnaire principalement orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille. La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.
- Le fonds sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (dont titres intégrant des dérivés tels que EMTN, BMTN, Obligations convertibles, Certificats), d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de pays ou de zone géographique, et sans contrainte de notation. Le fonds pourra donc être investi jusqu'à 100% en titres à caractère spéculatif. L'exposition sur le marché des taux pourra être comprise entre 60% et 100% de l'actif net en fonction des stratégies de couverture ou d'exposition mises en œuvre selon les conditions de marché, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire. La sensibilité du portefeuille est au maximum de 10.
- Le fonds pourra être exposé au risque actions au plus pour 40% de son actif net, par le biais d'obligations convertibles, ou d'OPC). La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation des émetteurs ne sont pas déterminés à l'avance et se feront en fonction des opportunités de marché. Le fonds pourra donc être exposé jusqu'à 40% de l'actif net aux petites et moyennes capitalisations.
- Valeur liquidative publiée quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.
- La durée de placement recommandée est de deux (2) ans au moins.

## PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- L'OPCVM a un niveau de risque 4 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds, notamment l'exposition aux produits de taux y compris les titres de créance à caractère spéculatif et de manière limitée l'exposition aux marchés actions.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

## RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit**  
Le FCP peut être investi en titres de créance privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- Risque de contrepartie :**  
Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Impact des instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables** donnant lieu à un règlement en espèces: La valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds plus importante que celle subie par les marchés. L'utilisation de ces instruments peut engendrer des variations importantes de la valeur liquidative du FCP.

**FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

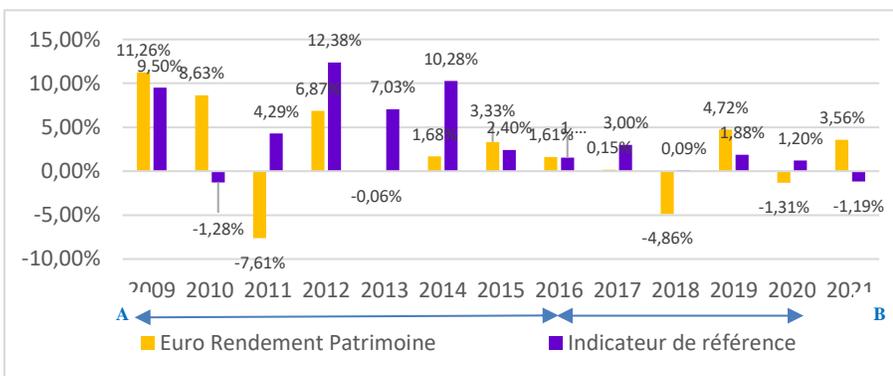
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	2.01% TTC de l'Actif Net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% TTC de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celle de l'évolution de son indicateur de référence. Aucune commission de performance n'a été prélevée sur l'exercice 2020-2021.

- Les frais courants ne comprennent pas des commissions de surperformance et des frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'année précédente, à fin 2021, ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

- La commission de surperformance sera calculée sur la base de la surperformance du FCP par rapport au nouvel indicateur de référence le Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis), entre le 1er janvier 2018, date à laquelle l'indicateur de référence a changé, et le 28 juin 2019, soit le dernier jour de l'exercice comptable.

**PERFORMANCES PASSES (nettes de frais)**



**Indicateur de référence :**

Depuis création 30% Eurostoxx 50 et 70 % EuroMTS Global dividendes réinvestis.

A compter du 01/04/2016, l' EuroMTS 3-5 ans (Ticker Bloomberg EMTXBRT).

A compter du 01/01/2018, le Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis).

Date de création : 18 mai 2004

Devise : euro

Les performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

A : Les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité et ont une portée limitée comme indicateur des performances futures. B : A partir du 01/04/2016, la stratégie d'investissement et le profil de risque de l'OPCVM ont été modifiés.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

- Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 PARIS.
- Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com). Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT, Service Commercial, 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine ou en téléphonant au siège de la société au 01 80 27 18 60. ou par mail à [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).
- Fiscalité
  - a) Au niveau du FCP : l'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés, les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.
  - b) Au niveau des porteurs : le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine. Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

La responsabilité de SUNNY Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SUNNY Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/01/2022.